



**COMPTE-RENDU DU COMITE HYGIENE SECURITE
CONDITIONS DE TRAVAIL 09
JEUDI 15 OCTOBRE 2015**

Pour l'administration : M. Briand (Président du CHSCT 09) ;

Mme Clarac (Secrétaire Générale) ;

Mme Abeilhé (secrétaire de séance) ;

Mme Bousquet (Conseillère de prévention départementale) ;

M. Claverie (Assistant de prévention de la DSDEN) ;

M. Laveilhé (Inspecteur santé et sécurité au travail) : excusé ;

Mme Barrau (Conseillère de prévention académique) : excusée ;

Mme Giacometti (Médecin de prévention pour l'Ariège) : excusée ;

Pour la FSU : Mmes Gasulla, Richardeau, Rigal et M. Estalrich ; Mmes Aribaud et Bronner sont excusées ;

Pour l'UNSA-Education : Mmes Gonzalès, Guezenec, Piquemal, Sans, Voignier; Mme Ferrigno, MM. Indart et M. Mazzonetto sont excusés.

Le quorum étant atteint, le CHSCT peut se tenir. Début de séance à 17H00.

Déclarations préalables des deux syndicats

➤ **En préambule, les membres de la FSU déclarent :** « *Nous tenons à excuser l'absence d'un membre de la délégation FSU du CHSCT-SD 09. En effet, notre collègue a été agressée par trois adolescents dans l'enceinte de l'établissement au sein duquel elle exerce. La délégation FSU a à cœur que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette agression, notamment lors de la visite de cet établissement par le CHSCT, ce afin que cette situation ne se reproduise plus et que la sécurité soit assurée pour tous les personnels* ».

➤ **Lecture de la déclaration de la FSU lue lors du CHSCT Académique du mois de juin et lors des CHSCT SD des différents départements de l'Académie. Elle fait état des dysfonctionnements observés durant l'année et des suicides trop nombreux.**

➤ **Déclaration préliminaire de la FSU et de l'UNSA-Education au CHSCT.**

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Nous vous demandons de bien vouloir apporter un démenti sur les déclarations du Maire de Saverdun en séance publique du Conseil municipal du 15 juin 2015.

En effet, lors de cette séance, le Maire a affirmé que la visite du CHSCT avait été effectuée sans autorisation, sans être accompagnée, sans prévenir, que Monsieur l'Inspecteur d'académie avait quitté la séance du CHSCT-SD 09 faisant remarquer aux personnels qu'ils disaient n'importe quoi.

Il a affirmé que l'Inspectrice avait, suite à sa visite, conclu que les éléments du rapport de la visite du CHSCT avaient la volonté délibérée de nuire à l'établissement

Il a contesté les points du rapport de la visite du CHSCT en termes inappropriés.

D'autre part afin que l'instance CHSCT puisse fonctionner le mieux possible, nous vous demandons de bien vouloir proposer à la secrétaire du CHSCT la date et l'ordre du jour au moins 10 jours avant l'envoi des convocations afin qu'elle ait le temps de consulter l'ensemble des membres.

Nous vous remercions par avance de votre réponse sur ces 2 points.

➤ **Réponse de M. le Président du CHSCT-SD 09**

▪ « *Je n'ai rien à dire sur la déclaration de la FSU faite en CHSCT académique, puisqu'elle a été faite en CHSCT académique* ».

▪ « *En ce qui concerne les propos du maire de Saverdun : premièrement, je n'étais pas au conseil municipal ; deuxièmement, un maire est libre de ses déclarations ; troisièmement, j'ai vu le maire le 1^{er} juillet quant aux travaux des écoles de Saverdun. Cela est désormais derrière moi.* »

- En ce qui concerne la demande de respect des délais d'envois de l'ordre du jour, M. le Président du CHSCT indique qu'un calendrier peut être établi dès ce jour. **Les deux syndicats sont d'accord avec cette proposition afin d'avoir une visibilité sur l'année.** Les dates des prochains CHSCT :
 - Le 28 janvier (ou le 4 février)
 - Le 12 avril (ou le 15 avril)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2015

La FSU et l'UNSA-Education précisent qu'ils ne voteront pas le PV du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2015. En effet, la secrétaire du CHSCT précise qu'elle souhaitait modifier le PV en incluant les propos de M. le Président du CHSCT concernant le Népal, ce qui a été refusé par Mme la Secrétaire générale.

Mme la Secrétaire générale explique que le PV ne sera pas modifié car il doit rester « objectif ».

La FSU précise : « *Le refus de faire figurer au PV certains éléments de la discussion constitue une entrave au fonctionnement du CHSCT. C'est également, pour nous, une entrave à l'expression des membres du CHSCT. Nous souhaiterions que M. le Président nous donne des explications quant à ses propos concernant le Népal, qui, nous l'espérons, lui ont échappés* ».

Monsieur le Président du CHSCT : « *Je n'ai aucun commentaire à faire* ».

L'UNSA-Education demande que le PV proposé par les représentants du personnel soit soumis au vote afin qu'il constitue le PV de référence. La FSU se joint à cette demande. Refus de M. le Président du CHSCT. C'est donc le PV proposé par l'administration qui est soumis au vote.

Question : « Souhaitez-vous voter le vote rédigé par l'administration ? »

POUR 0 CONTRE : 7 ABSTENTION : 0

Le PV proposé par les représentants du personnel sera mis en pièce jointe.

2. Nomination de la conseillère de prévention départementale

Par décision du 1^{er} septembre 2015, Mme Bousquet remplace Mme Bauzou, qui a été mutée à l'EREA de Pamiers. Elle devient conseillère de prévention départementale.

3. Nouvel arrêté de la composition du CHSCT-SD

Un nouvel arrêté a été rédigé afin d'inclure Mme Bousquet dans la composition du CHSCT-SD 09.

4. Bilan de l'année scolaire 2014-2015

- Réunions du CHSCT : 10 octobre 2014, 9 mars, 27 avril et 9 juin 2015 ;
- Visites et contre-visites effectuées :
 - Visite : Lavelanet dans le cadre de la restructuration des écoles ;
 - Contre-visites : Saverdun, Bonnac/Le Vernet, Tarascon ;
- Tenue de groupes de travail du CHSCT-SD 09 ;
- Examens des situations signalées par les membres du CHSCT : les Bordes-sur-Arize ;
- Validation des critères de visite à réaliser : demande écrite, consultation du document unique...;
- Validation de critères au niveau académique ;
- Analyse des documents de sécurité du collège de Seix et de la cité scolaire de Saint-Girons ;
- Formation des membres des CHSCT-SD 09 ;
- Information par l'assistante sociale du personnel de son travail ;
- Informations quant aux absences et accidents du travail sur les établissements de l'Académie ;
- Programmation de visites pour l'année scolaire 2015-2016 : DSDEN, lycée Pyrène.

Dans le cadre du bilan, la FSU souhaite préciser que « le CHSCT a contribué à mettre en place les travaux préconisés pour l'amélioration des locaux et des conditions de travail malgré des difficultés encore rencontrées ».

L'UNSA-Education pointe qu'il est également important que les équipes puissent s'appuyer sur l'expertise du CHSCT.

Par contre, la FSU explique qu'elle s'étonne « qu'il faille souvent avoir des discussions tendues avec l'administration afin d'acter des visites ».

M. le Président explique que, pour lui, il faut alors arrêter de « radoter » sur certaines situations. Par ailleurs, il est important « *qu'il y ait un changement de posture de la part des membres du CHSCT qui ne sont que des membres d'un CHSCT de l'Education Nationale. Dans la manière de demander des améliorations à des maires, il faut faire preuve de modestie. Je rencontre les maires dans le cadre du protocole, ils me disent beaucoup de choses sur l'Education nationale* ».

Les deux organisations syndicales précisent que dans le cadre des visites la posture des membres du CHSCT a toujours été « professionnelle ».

Par ailleurs, M. le Président du CHSCT-SD 09 souhaite préciser que « *le Document Unique d'Évaluations des Risques (DUER) s'impose à tous : écoles, collèges, lycées. Dans le second degré, sa mise en œuvre est plus rapide car les chefs d'établissement connaissent leur responsabilité juridique. Dans le premier degré, il faut que sa mise en œuvre soit plus pragmatique afin qu'elle se fasse correctement. Je veux également améliorer la situation des assistants de prévention dans le premier degré afin qu'ils puissent aider correctement les directeurs d'école dans la mise en œuvre du document unique* ».

5. Préparation de la visite du lycée Pyrène à Pamiers

Dans le cadre de la restructuration du lycée du Castella et du LEP Irénée Cros, il est demandé la visite du lycée Pyrène. Elle pourra avoir lieu courant janvier. La date sera calée plus précisément en fonction des disponibilités du chef d'établissement et de l'Inspecteur Santé et Sécurité. Un groupe de travail se réunira en amont afin de préparer cette visite. Le questionnaire préparatoire sera envoyé aux personnels trois semaines avant la visite.

La FSU demande qu'il soit proposé au chef d'établissement de rencontrer lors de la visite, s'il le souhaite, les membres du CHSCT afin de faire part de son ressenti quant à la restructuration des deux établissements.

M. le Président du CHSCT s'étonne : « *Je ne savais pas que le CHSCT allait se déplacer pour obtenir le ressenti du chef d'établissement. C'est une information, ça !* »

Les représentants des deux syndicats rappellent que lors des visites ils sont à la disposition de tous les personnels y compris les chefs d'établissement.

6. Préparation de la visite de la DSDEN 09

Les modalités de visite seront les mêmes que précédemment.

La date du 8 décembre pourrait être retenue.

7. Compte-rendu de la visite de l'école des Bordes-sur-Arize

Mardi 16 juin 2015, à 9H, une délégation composée de la conseillère de prévention départementale (Mme Bauzou) et du conseiller de prévention de circonscription (M. Rougean) ont rencontré le maire, son adjointe et le directeur de l'école.

Leur visite pointe que l'école est ancienne et qu'elle n'a pas été entretenue pendant plusieurs années. Les espaces de cour sont agréables. Les dégâts des eaux de l'hiver ont été réparés. La mairie a pris en compte les différentes demandes : achat de mobilier, travaux divers... Par ailleurs, il est conseillé au maire de prendre contact avec la commission de sécurité.

L'UNSA-Education demande si les inquiétudes du directeur sont levées. Mme la Secrétaire générale explique que c'est le cas puisque la mairie est à l'écoute des préconisations et va faire les travaux demandés. Elle a d'ailleurs dégagé un budget important pour cela. La délégation souligne que la municipalité était, lors de la visite, à l'écoute, consciente des travaux à réaliser.

8. Décès d'un professeur de la cité scolaire de Mirepoix

La FSU et l'UNSA-Education demandent quelles sont les informations dont dispose M. le Président du CHSCT-SD 09 quant à cette situation tragique.

M. le Président du CHSCT-SD 09 explique : « *Je n'ai pas d'informations particulières et je n'en ai pas eu au moment où les faits se sont produits. Cela s'est produit en période de congés scolaires* ».

Les deux syndicats demandent si une enquête aura lieu.

M. le Président indique : « *Nous sommes hors de nos attributions. Le CHSCT n'est pas habilité à faire des enquêtes* », ce que contestent les deux syndicats.

Mme la Secrétaire générale relit le décret de 1982 et plus précisément les articles 53 et 72 qui prévoient la mise en place d'une enquête dans le cas du décès d'un agent. L'article 72 précise que ce sont les organisations syndicales qui décident de la tenue ou non de l'enquête.

M. le Président du CHSCT indique qu'il ne pense pas que l'enquête soit une bonne solution. Il demande aux représentants des organisations syndicales de bien réfléchir aux conséquences de la mise en place d'une enquête. Il précise que si malgré tout, elle est décidée, il appliquera la procédure à la lettre.

La FSU indique que « l'objectif de l'enquête n'est pas de trouver des coupables, mais de mettre en place des éléments de prévention afin de réduire au maximum les risques afin que ce genre de situations ne se reproduisent pas ».

M. le Président du CHSCT-SD 09 répond : « *que celui qui peut prévenir le suicide se fasse connaître* ».

L'UNSA-Education indique que « *les membres du CHSCT n'envisagent pas l'enquête avec un a priori. L'enquête est là pour déterminer si des éléments professionnels ont pu avoir un impact sur la situation* ».

M. le Président du CHSCT-SD 09 demande une interruption de séance afin que les deux délégations syndicales décident de la tenue d'une enquête ou non.

Après l'interruption de séance, les deux organisations syndicales demandent la tenue d'une enquête. En effet, elle semble nécessaire pour la famille de l'enseignante décédée et les collègues de l'établissement.

Les textes précisent que l'enquête doit être menée par le Président du CHSCT et par un membre choisi parmi les organisations syndicales. Les deux syndicats actent que ce sera Mme Sans secrétaire du CHSCT.

Questions diverses

- **La FSU demande la visite de l'EREA de Pamiers. En effet, la situation dans cet établissement est actuellement très tendue et les personnels sont en grande difficulté.**

La visite est soumise au vote :

7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Les membres actent une visite dans le courant de deuxième semaine de février.

- **Bilan de l'information « CHSCT-SD » donnée lors des réunions de rentrée par les IEN et chefs d'établissement (question de l'UNSA-Education)**

L'UNSA-Education précise qu'il a été acté lors du dernier CHSCT du mois de juin 2015 que les IEN et les chefs d'établissement devraient donner en réunion de prérentrée des informations sur le CHSCT et ses missions.

Mme la Secrétaire générale répond que cela était une possibilité mais que, ni les IEN, ni les chefs d'établissement n'avaient l'obligation de donner cette information lors de la réunion de prérentrée. Ils le feront dans l'année, au moment qu'ils jugeront le plus opportun.

- **Evaluation globale académique des EREA : modalités et précisions (question de l'UNSA-Education)**

M. le Président précise que le bilan n'est pas terminé : « *nous aurons probablement des éléments vers le mois de novembre* ».

Séance levée à 20H15

Compte-rendu rédigé par les membres de la FSU siégeant au CHSCT 09

Mmes Gasulla, Richardeau, Rigal, M. Estalrich

Pourquoi la FSU n'a pas boycotté le CHSCT du 9 octobre ?

Le premier CHSCT de l'année scolaire 2015/2016 a été positionné par l'administration le 9 octobre 2015. Les deux organisations syndicales n'ont pas été consultées sur l'ordre du jour, alors que les textes stipulent que « l'ordre du jour est arrêté par le président après consultation du secrétaire du CHSCT. Celui-ci peut proposer l'ajout de points à l'ordre du jour après consultation des autres représentants du personnel ».

Dans un cadre unitaire, la FSU et l'UNSA-Education ont demandé le report de ce CHSCT afin d'avoir le temps de se consulter pour établir un nouvel ordre du jour. M. le Président du CHSCT a donc annulé la veille le CHSCT du 9 octobre et a proposé la date du 8 décembre.

Le 8 octobre, les deux organisations syndicales ont été reçues par M. Briand dans le cadre d'un groupe de travail. Lors de cette réunion, la FSU et l'UNSA-Education ont fait part de leur profond mécontentement quant à la nouvelle date proposée bien trop tardive. M. Briand a proposé de revenir sur l'annulation du CHSCT afin que l'instance se tienne à sa date initiale, soit le 9 octobre.

Lors d'une interruption de séance, l'UNSA-Education a proposé à la FSU d'accepter la proposition de l'IA pour ensuite boycotter le CHSCT du 9 octobre, proposition que la FSU a déclinée. Lors du retour en séance, la FSU et l'UNSA-Education ont donné leur accord pour que le CHSCT se tienne le 9 octobre. M. Briand a donc demandé à ce que l'on rappelle devant les deux syndicats M. Laveilhé, Inspecteur Hygiène et Sécurité, afin qu'il se rende disponible.

Le 9 octobre, l'UNSA-Education ne s'est pas présenté au CHSCT. Le quorum n'étant pas atteint, la séance a été levée.

La FSU a pris la décision de ne pas boycotter le CHSCT du 9 octobre pour plusieurs raisons :

- l'ordre du jour du CHSCT a finalement été modifié par l'administration qui y a inclus nos demandes ;
- la date du 8 décembre nous semblait bien trop tardive afin d'enclencher un travail efficace au service des collègues. En effet, il est important qu'un CHSCT se tienne tôt dans l'année afin de fixer les axes de travail et les dates des visites éventuelles.

Par ailleurs, la FSU s'étant engagée auprès de l'IA à siéger, comme l'UNSA-Education, elle a fait le choix de respecter ses engagements.